

Entretien et réfection

- des bâtiments communaux
- de l'éclairage public
- des espaces verts, parcs et jardins
- de la voirie communale



Délégation de compétences

- Eaux usées compétences SICTEUB
- Réseau d'eau potable compétences SIECCAO / SUEZ
- Eaux pluviales compétences SUEZ

Soutien logistique et technique lors de festivités.

- Brocante
- Marché de Noël
- Fêtes communales



Services Techniques



Information

- En matière de propreté (collecte des ordures)
– SIGIDURS tel : 0 800 735 736
- En matière d'environnement
- En matière de voiries communales



Délivrance d'autorisations de voirie pour:

- Intervention sur le domaine public
- Occupation du domaine public



Processus de demande d'arrêté

Demande écrite auprès des services techniques

Délai d'instruction

Décision de la mairie

1

2

3

- 15 jours à l'avance
- secretariat.technique@luzarches.net

- 7 jours

- Si avis favorable
- Un arrêté municipal vous est délivré.